

Convention Indemnités Journalières Paroles d'utilisateurs

Cette convention permet aux employeurs de main-d'œuvre d'alléger les formalités administratives lorsque leurs salariés sont en arrêt de travail. Aurélia Parisse-Guindon, Gestionnaire de Paie du Groupe Vallégrain a accepté de témoigner de son expérience.

Comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif ?

C'est la MSA Beauce Cœur de Loire qui nous a contacté par téléphone afin de nous proposer la signature de cette convention.

Pourquoi avez-vous accepté de signer cette convention ?

Les entreprises du Groupe Vallégrain rattachées à la MSA Beauce Cœur de Loire représentent 200 salariés. Nous avons tout de suite vu les avantages que pouvait nous apporter cette Convention en terme de gain de temps pour la gestion des ressources humaines et de rapidité de paiement pour nos salariés.

Avant, il ne nous était pas toujours possible de procéder aux formalités administratives tout de suite. Désormais, dès que la MSA reçoit l'arrêt, elle déclenche la procédure d'indemnisation.

Comment avez-vous signé cette convention ?

La MSA nous a adressé la convention par mail, nous l'avons imprimée, signée puis retournée. La procédure a été très simple et le délai de mise en œuvre très rapide. En moins d'une semaine tout était réglé.

Dans la pratique, comment procédez-vous désormais ?

Nous n'avons quasiment plus rien à faire, la MSA dispose des informations nécessaires et se charge de tout. Nos interventions se limitent aux salariés qui viennent d'arriver dans l'entreprise ou à l'envoi d'un mail à la MSA en cas de reprise anticipée.

Depuis la signature de cette convention en 2014, force est de constater que ses avantages sont certains avec un véritable allègement des formalités et une réelle rapidité de versement des indemnités journalières.

Conseilleriez-vous la signature de cette convention à d'autres employeurs ?

Je la recommande même fortement. Il suffit de consacrer un peu de temps lors de la mise en place pour régler quelques détails, mais cet investissement du départ est très vite rentabilisé sur les premiers arrêts de travail.

Le Groupe Vallégrain en quelques mots



Le groupe Vallégrain a fêté ses 25 ans en 2014 mais les origines remontent à 1963, année où la famille Leveau crée son exploitation agricole avec l'élevage de 30 truies à Vallégrain, lieu dit de la commune de Coudray au Perche en Eure-et-Loir.

Aujourd'hui, cette exploitation, devenue le Groupe Vallégrain, emploie 360 salariés sur plusieurs départements et gère l'ensemble des maillons de la filière porcine depuis le centre d'insémination jusqu'à la distribution, en passant par l'élevage, l'abattage, la découpe, la transformation, le transport.